

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 05221

Numéro SIREN : 901 933 960

Nom ou dénomination : A3S Travaux

Ce dépôt a été enregistré le 19/10/2023 sous le numéro de dépôt 31671

A3S TRAVAUX SAS

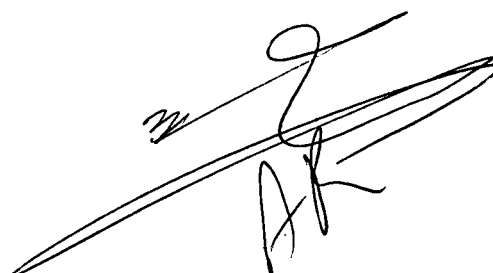
Société par actions simplifiée à associé unique.
Au capital de : 1 000 €.
Siège social : 11, rue Hustin. 33185 LE HAILLAN.

R.C.S. de Bordeaux : 901 933 960.

GREFFE

COMPTES DE SYNTHESE ARRETES
AU 31 DECEMBRE 2022

Certifiés conformes, la Présidence.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' or 'Z' shape with a long horizontal stroke extending to the left, and the letters 'AR' written below it.

Désignation de l'entreprise <u>A3S TRAVAUX</u>				Néant ☐ *															
Adresse de l'entreprise <u>11 RUE HUSTIN 33185 LE HAILLAN</u>																			
SIRET <table><tr><td>9</td><td>0</td><td>1</td><td>9</td><td>3</td><td>3</td><td>9</td><td>6</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>4</td></tr></table>						9	0	1	9	3	3	9	6	0	0	0	0	1	4
9	0	1	9	3	3	9	6	0	0	0	0	1	4						
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>12</u>				Durée de l'exercice précédent * <u>06</u>															
Exercice N clos le <u>31/12/2021</u>																			
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3													
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012														
		Autres *	014		016														
	Immobilisations corporelles *		028	32 069	030	9 490	22 579												
	Immobilisations financières * (1)		040		042														
	Total I (5)		044	32 069	048	9 490	22 579												
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052														
		Marchandises *	060		062														
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066														
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	11 600	070		11 600												
		Autres * (3)	072	293	074		293												
	Valeurs mobilières de placement		080		082														
	Disponibilités		084	67 792	086		67 792												
	Charges constatées d'avance *		092		094														
	Total II		096	79 685	098		79 685												
Total général (I+II)		110	111 754	112	9 490	102 265													
PASSIF				Exercice N 1		NET													
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		1 000													
	Écarts de réévaluation			124															
	Réserve légale			126															
	Réserves réglementées *			130															
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)			131															
	Report à nouveau			134		(1 418)													
	Résultat de l'exercice			136		70 680													
	Subventions d'investissement			137															
	Provisions réglementées			140															
	Total I			142		70 262													
Provisions pour risques et charges			Total II		154														
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156															
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164															
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166		3 543													
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)			169	2 032	28 459													
	Produits constatés d'avance			174															
Total III			176		32 002														
Total général (I + II + III)			180		102 265														
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195													
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182													
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199	(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184													

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

AR

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **A3S TRAVAUX**

Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13/11/2022

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *						210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires				215	
		Services *					217	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						218	209 620
	Production immobilisée *						222	
	Subventions d'exploitations reçues						224	
	Autres produits						226	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						230	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						232	209 620
	Variation de stocks (marchandises) *						234	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						236	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						238	27 472
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)						240	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243			242	50 738
	Rémunérations du personnel *						244	359
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						250	26 000
	Dotations aux amortissements *						252	9 732
	Dotations aux provisions						254	7 117
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			259			256	
Total des charges d'exploitation (II)			260			262	100	
Total des charges d'exploitation (II)						264	121 519	

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)								270	88 101
Produits financiers (III)	280					Charges financières (V)		294	
Produits exceptionnels (IV)								290	
Charges exceptionnelles (VI)								300	
Impôt sur les bénéfices * (VII)								306	17 421

2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII) 310 70 680

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

312

70 680

Rémunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles *				322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	17 421		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	

Dédutions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies A)	987			342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991							
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements outre-mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexduies)	992		Zone de développement prioritaire (44. septidécies)	993				
	Créance due au report en arrière du déficit				346			350	
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A)	655		Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A)	643				
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		Dédution exceptionnelle (Art 39 decies C)	647				
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641				

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS								352	88 101
Bénéfices col. 1 Déficit col. 2								354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *								356	
Déficits antérieurs reportables *									
1 418 dont imputés sur le résultat :								360	1 418
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS								370	86 683
Bénéfices col. 1 Déficit col. 2								372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

AR

AGE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préparatoire.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

indiquant les modalités

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : A3S TRAVAUX										Néant ☐ *																																																																																																																																					
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																																															
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																																																						
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606																																																																																																																																							
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607																																																																																																																																							
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616																																																																																																																																							
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626																																																																																																																																							
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636																																																																																																																																							
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646																																																																																																																																							
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656																																																																																																																																							
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666																																																																																																																																							
TOTAL		680		682		684		686																																																																																																																																							
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="6">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="6">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Fonds commercial</td> <td>681</td> <td></td> <td>683</td> <td></td> <td>1</td> <td colspan="2">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> <td>2</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> <td>3</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> <td>4</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> <td>5</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> <td>6</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> <td>7</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> <td colspan="7"></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td></td> <td colspan="2">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</td> <td>780</td> <td colspan="4"></td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)							Dotations		Reprises									Fonds commercial	681		683		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes						Autres immobilisations incorporelles	700		705		2							Terrains	710		715		3							Constructions	720		725		4							Inst. techniques mat. et outillage	730		735		5							Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		6							Matériel de transport	750		755		7							Autres immobilisations corporelles	760		765									TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780				
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																																									
	Dotations		Reprises																																																																																																																																												
Fonds commercial	681		683		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																																																									
Autres immobilisations incorporelles	700		705		2																																																																																																																																										
Terrains	710		715		3																																																																																																																																										
Constructions	720		725		4																																																																																																																																										
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		5																																																																																																																																										
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		6																																																																																																																																										
Matériel de transport	750		755		7																																																																																																																																										
Autres immobilisations corporelles	760		765																																																																																																																																												
TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780																																																																																																																																								
II DÉFICITS REPORTABLES																																																																																																																																															
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	1 418																																																																																																																																											
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis																																																																																																																																												
Nombres d'opérations sur l'exercice			982 ter																																																																																																																																												
Déficits imputés			983	1 418																																																																																																																																											
Déficits reportables			984	(0)																																																																																																																																											
Déficits de l'exercice			960																																																																																																																																												
Total des déficits restant à reporter			970	(0)																																																																																																																																											
III DIVERS																																																																																																																																															
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381																																																																																																																																					
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin										325																																																																																																																																					
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327																																																																																																																																					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380																																																																																																																																					
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										326																																																																																																																																					
N° du centre de gestion agréé										388																																																																																																																																					
Montant de la TVA collectée										374	10 352																																																																																																																																				
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	6 719																																																																																																																																				
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399																																																																																																																																					
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398																																																																																																																																					
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397																																																																																																																																					

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

AR

A3S TRAVAUX SAS

Société par actions simplifiée à associé unique.
Au capital de : 1 000 €.
Siège social : 11, rue Hustin. 33185 LE HAILLAN.

GREFFE

R.C.S. de Bordeaux : 901 933 960.

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2023.

L'an deux mil vingt-trois et le samedi 24 juin à 9 heures.

L'associée unique de la société "A3S TRAVAUX", société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1 000 €, divisé en 100 parts de 10 € chacune, dont le siège se situe 11, rue Hustin au Haillan (33185), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro 901 933 960, s'est réunie en assemblée générale ordinaire.

L'assemblée est présidée par le Président associé, Monsieur RAHMATPOUR Ahmad.

Monsieur RAHMATPOUR Ahmad est propriétaire de 100 parts, soit de la totalité du capital social.

Le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer. Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Affectation des résultats dudit exercice ;
- Rémunération de la Présidence ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Première résolution.

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'il les a établis, et se soldant par un bénéfice net comptable de 70 680,30. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

Deuxième résolution.

L'associé unique décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2022, soit la somme de 70 680,30 à l'apurement du déficit antérieur à hauteur de 1 417,84 €, puis à la constitution de la réserve légale à hauteur de la somme de 100 € et enfin d'affecter le solde de ce résultat au compte de report à nouveau créateur.



Troisième résolution.

L'assemblée générale prend acte, en tant que de besoin, qu'il a été versé à Monsieur RAHMATPOUR Ahmad pour ses fonctions de Président, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, une rémunération de 8 000 € brut, la société a de plus pris en charge ses cotisations sociales à hauteur de la somme de 3 671,35 €.

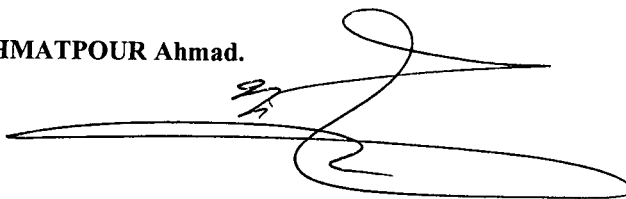
Il a été remboursé, sur justificatifs, de ses frais de déplacement et de représentation.

Quatrième résolution.

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'associé unique et consigné sur le registre des assemblées. La séance est levée à 10 h 30.

Monsieur RAHMATPOUR Ahmad.

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the bottom.